

ADOLESCENTS - ADULTES

LA RELATION EDUCATIVE

RENCONTRES NATIONALES PEDAGOGIQUES ORGANISEE PAR
LES CEMEA A AURILLAC (Cantal)

En partenariat avec la ville d'Aurillac

31 mai – 1er et 2 juin 2006

Atelier n° 9

Y A-T-IL UNE SPECIFICITE ADOLESCENTE A LA VIOLENCE ?

1 / Qu'entend-on par violence ? La violence des adolescents, est-elle spécifique ?

On peut dire qu'il y a *violence* lorsque l'acte posé l'est avec l'intention de nuire à l'autre ou à soi-même. Les avis sont partagés sur le fait qu'il puisse y avoir corrélation entre *adolescence* et *violence*.

Ils le sont moins pour dire qu'il existe bien des *aspects spécifiques* dans la violence des adolescents.

La *crise* de l'adolescence est nécessaire pour devenir adulte, elle concerne tout le monde. Mais un adolescent *en crise* est un adolescent qui va mal. 85% des ados vont plutôt bien, ce qui n'empêche pas les écarts de conduite. Ecarts de conduite et transgressions ne sont pas forcément violence.

Parmi les 15% qui vont plutôt mal, un certain nombre se trouvent dans des structures éducatives. Dans leur cas, les écarts de conduite vont souvent jusqu'à la rupture. Les caractéristiques qui permettent de repérer un tel adolescent sont la *précocité*, le *cumul* et la *répétitivité* des actes posés ainsi que la *durée* des conduites de rupture.

Avant d'être violents, ceux qui le sont sont avant tout déstabilisés et insécurisés. Les jeunes qui sont dans des problématiques de violence ont tous des problèmes familiaux qui les empêchent de se projeter, de répondre aux questions : « *D'où je viens ? Où je vais ?* »

La violence a à voir avec le problème de *l'identité*. Elle traduit une difficulté à avoir un lien avec l'autre. Ces jeunes ne se sentent pas suffisamment *construits* pour pouvoir s'exposer devant l'autre. Le passage à l'acte, contre l'autre ou contre soi-même (se blesser, c'est sortir le mal de sa tête), permet d'extérioriser l'angoisse.

Les jeunes veulent faire passer un message à travers leurs actes. La violence, dans la recherche du conflit, relève aussi d'une recherche de *lien social*. Mais il faut qu'en face, il y ait du répondant. Car la violence existe aussi en l'absence d'un « *non* » posé par l'adulte. De nombreux adolescents ne trouvent pas devant eux des adultes capables de dire non.

Il y a enfin, dans la violence, une spirale infernale qu'il faut casser. Le premier facteur de risque pour être auteur ou victime de violence, c'est d'être soi-même auteur ou victime de violence.

La violence doit être pensée en lien avec un contexte social, tout en étant prudent. Ce ne sont pas les jeunes des quartiers les plus difficiles qui sont, forcément, les plus en difficulté. Certains jeunes de milieux sociaux aisés sont très abandonnés. On ne peut ignorer, non plus, la part que les médias ont dans la promotion faite à la violence. Un des modèles identitaires actuels est l'identité « jeunes de cité ». Certains cas peuvent devenir des *modèles*.

CEMEA / Aurillac juin 2006 85

Cependant, des mécanismes de *rappports de domination* s'installent dans certains collèges de certains quartiers, qu'il ne faut pas ignorer. Ce qui se passe dans les quartiers est médiatisé, or il se passe des faits similaires en milieu rural. La difficulté à se projeter, quand on est en situation de grande difficulté, n'est pas propre aux jeunes ados des périphéries urbaines. Et que dire du *bouc émissaire* qui existe en tant que bouc émissaire et est, par-là, producteur de violence ?

S'insulter fait également partie de la violence. Mais il n'y a pas forcément violence dès qu'il y a insulte. Certains échanges verbaux peuvent choquer les adultes, mais ne sont pas forcément vécus comme une agression par les ados. Il leur faut dire les mêmes grossièretés pour se sentir appartenir au groupe et cela, souvent, dans l'intention de déranger l'adulte. Il y a une différence entre un langage quotidien, très peu châtié, et des paroles ciblées, avec un sens fort, et l'intention d'attaquer l'autre dans

son identité.

Faire une différence entre violence verbale et violence physique est-ce pertinent ?

A priori, de part l'éducation, les garçons tomberont plus vite dans la violence physique et les filles dans la violence verbale. Mais les violences physiques sont aussi présentes chez les filles, et certains pensent qu'il y a autant de violence physique chez les filles que chez les garçons. Peut-on établir une graduation de la violence ? A priori oui, mais il est clair que cette graduation n'est pas en corrélation avec la nature verbale ou physique de la violence. Elle est plus liée à l'intensité du sentiment de vouloir faire mal à l'autre ou à soi-même.

2 / Violence réelle - Violence fantasmée. Qu'est-ce qui a changé ?

Si les médias jouent un rôle dans la promotion de la violence, elles en jouent aussi dans le *sentiment* de violence. Ce qui est vu à la télévision oriente la vision des adultes, plus que ce qui se passe dans leur quartier. De plus, il ne faut pas ignorer que le rapport à la violence, dans notre société, évolue. Le *regard* porté sur la violence est différent. On ne la supporte plus. Tout ce qui peut déranger l'ordre établi, pose problème.

Les adultes ont tendance à généraliser la violence des jeunes. Et, paradoxalement, s'il n'y a pas plus de violence qu'il y a 15 ans, il y a une *banalisation* de celle-ci qui peut aller jusqu'à ne pas dire ce que l'on sait. Il n'y a pas forcément plus de « tournantes », de viols collectifs, qu'il y a 40 ans et il n'est pas évident que ce phénomène soit plus présent dans une composante socio-économique et culturelle particulière de la population jeune. On ne parlait pas non plus, autant des insultes. Ne serait-ce pas lié à une moindre tolérance à la verveur du langage ?

Qu'est ce qui a changé ? La violence était-elle mieux contenue et canalisée avant qu'à présent ?

Que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, les gens se connaissaient. Si la violence est beaucoup fantasmée, cela est dû principalement à la rupture des liens sociaux. Les jeunes mettent en cause la société des adultes et les adultes fantasment sur les jeunes et les stigmatisent.

CEMEA /Aurillac juin 2006 86

Quelle place fait-on à l'adolescent, à sa parole ?

Quelle place fait-on à l'adolescent pour un accès à la non-violence ? Lorsque l'on laisse une place aux jeunes (Conseils municipaux de jeunes), les écoute-t-on vraiment ? Avant même la question de la violence, il y a la *peur* du jeune. L'adolescence est l'âge des mutations, l'âge de tous les possibles. La remise en question fait peur. Des désirs de répression naissent alors chez les adultes.

Précédemment, la violence était plus ou moins *institutionnalisée* dans les rapports sociaux.

Actuellement, il y a une utilisation médiatique et politique de la violence dont l'une des équations est : « violence des jeunes » égale « violence des jeunes de quartiers » égale « violence des jeunes issus de l'immigration ». Il faut donc traiter avec la plus grande prudence les statistiques de la délinquance. Si les policiers s'occupent beaucoup des jeunes, ils mettent forcément à jour plus de faits. Ceci dit, cela peut être très positif si ça débouche sur de véritables politiques de prévention.

En vérité, ne faudrait-il pas mieux que le sentiment de violence soit exprimé par celui qui subit plutôt que par celui qui voit ? Les enquêtes de victimisation ont une exhaustivité statistique. Elles permettent de prendre en compte la parole de la victime.

3 / Quelles réponses de la part des adultes et des institutions ?

On ne peut pas banaliser les actes de violence et ne pas les traiter. Il ne faut en aucun cas laisser faire. L'expression de la violence permet en vérité d'agir, car elle donne la possibilité de dire « non ». Si ce « non » est posé, bien souvent, avec le temps, l'adolescent finira par comprendre qu'en tant que sujet, il a d'autres moyens d'exister dont la parole. Cette parole libérée lui permettra aussi de se dire, de dire son vécu. C'est le travail de l'éducateur que d'apprendre à l'autre qu'il existe un autre fonctionnement que celui de la violence.

L'éducateur *interprète* ce qui se passe, et parfois rajoute de la violence. Chacun a ses propres représentations et ses limites. La violence ne renvoie pas les mêmes choses à tous les éducateurs. La situation sera vécue de manières différentes et les réponses seront elles aussi différentes. On répond avec ce qu'on est. Donner une gifle est-ce condamnable ? Il peut être bien que le jeune se rende compte que l'éducateur est aussi un être humain, avec ses failles et ses limites. Mais peut-on l'accepter de la part d'un professionnel ? Cet acte peut être expliqué par la faiblesse de l'adulte, mais doit être sanctionné comme transgression. L'adulte doit être soumis aux mêmes règles que l'adolescent. Et il ne

faut pas oublier que certaines violences verbales des adultes peuvent être pires qu'une gifle.

Ceci pose le problème de la cohérence de l'équipe éducative.

Toutes les institutions ont un travail à faire sur la gestion de la violence. Leurs personnels, globalement, ne sont pas ou peu formés. Il est important d'échanger, en équipe, sur ce que la violence renvoie à chacun, afin d'être cohérents sur les réponses immédiates à donner et éviter que celles qui relèvent des faiblesses humaines de l'éducateur ne rajoutent de la violence à la violence. Qu'est-ce qui CEMEA /Aurillac juin 2006 87

est acceptable par l'institution et qu'est-ce qui ne l'est pas ? Le travail en équipe permet de prendre de la distance. Il permet de se mettre d'accord, au préalable, sur les différents niveaux d'intervention par rapport à des actes, sur les réponses immédiates que les adultes doivent apporter.

Il est nécessaire que les éducateurs aient posé *un cadre* sécurisant et non enfermant. En cas de transgression, d'actes violents, il faut d'abord mettre un terme à la situation de violence. La sanction n'est pas forcément immédiate. Rappeler l'interdit, rétablir les conditions de fonctionnement du groupe, gérer les émotions, sont les premières dispositions à prendre. La sanction peut être différée et devra être accompagnée.

Mais il reste que c'est le jeune lui-même qui détient une partie de la solution. N'y a-t-il pas confusion entre *action éducative* et *acte éducatif*? L'acte éducatif peut aussi être le silence. Il s'agit d'écouter, de se taire, de laisser advenir ce que le jeune a à dire et à faire. Pourquoi vouloir répondre en permanence à un acte posé ?

4 / A propos de l'exclusion

L'exclusion est une réponse qui intervient souvent quand on a tout essayé. L'exclusion se fait dans l'intérêt du groupe mais aussi du jeune lui-même. Elle ne peut pas être une exclusion des droits à l'enseignement, à l'éducation, aux loisirs, à la santé. Dans le cadre d'un placement, il ne peut pas y avoir exclusion en tant que sanction. Seule une note d'incident adressée au juge pour enfants peut entraîner une main levée du placement. Et il n'y a pas de main levée, s'il n'y a pas de réorientation au préalable. Si le jeune a posé un acte délictueux, une plainte est déposée, mais on continue à travailler avec lui. Il se peut aussi que les exclusions entraînent une augmentation de la violence dans l'institution.

5 / De la violence institutionnelle

L'école, qui devrait être un lieu *d'émancipation*, est souvent un lieu de *stigmatisation*. Les élèves y sont très souvent enfermés dans une image, dans un personnage. L'élève qui ne comprend rien et est obligé de rester assis 6h à écouter, subit une vraie violence. Inversement, l'Education Nationale est la seule grande institution qui s'est dotée d'un cadre réglementaire pour traiter les transgressions. Contrairement aux idées reçues, dans les textes, le Conseil de discipline ne débouche pas forcément sur l'exclusion. Et en cas d'exclusion, une solution est souvent trouvée pour que le jeune poursuive sa scolarité.

En ce qui concerne les *discours* sur la violence à l'école, il faut rappeler que les fiches de signalement indiquent des *faits* et pas forcément des *délits*, que des faits tels que les *fugues* et la *toxicomanie* sont assimilés à la violence. Sont aussi amalgamés les auteurs : jeunes élèves, jeunes venant de l'extérieur, parents... Tous cela alimente un discours politique.

CEMEA /Aurillac juin 2006 88

Les structures de loisirs n'ont pas ce cadre. Dans ces structures, une étude de Ph. Lebailly montre qu'une des principales violences vécues par les animateurs est le refus d'activité. Bien que les animateurs disposent de moins de moyens de pression ou sanction que les enseignants, exclusions et fouilles font partie des violences exercées par l'institution.

Toute institution doit impérativement éviter de produire de la violence.

6 / Loi civile – Règlement intérieur – Loi des groupes sociaux

Le traitement de faits délictueux, relevant du Code pénal, n'est pas du champ de compétence de l'éducateur. Il lui faut porter plainte et laisser la Police et la Justice faire leur travail. Le temps de la Justice est un temps long et, pendant ce temps, il ne faut pas rompre le lien. Le passage à l'acte doit être resitué dans un parcours. Le jeune doit pouvoir s'approprier l'analyse de son passage à l'acte. Les transgressions des règles de vie, les incivilités et ce qu'en subissent les victimes, elles, relèvent bien de la responsabilité éducative. Lorsque la loi civile n'a pas de sens, non seulement pour les jeunes mais aussi pour les adultes qui privilégient la loi du quartier, que peut-il en être de la relation éducative ? La loi du quartier inclut aussi un système de sanctions et de punitions. Ce système est souvent très dur. Créer des espaces de paroles pour les familles, recréer du lien entre les tout jeunes ados et leurs parents, par l'intermédiaire des jeunes adultes, travailler ensemble avec les parents, animateurs, enseignants, éducateurs peut aider à calmer le jeu.

7- Des démarches innovantes

Quelques démarches innovantes ont été évoquées :

L'utilisation de la *boîte éducative* apparaît comme une activité très codifiée, qui permet de mettre des mots sur les émotions et d'approfondir la relation éducative.

Les *séjours de rupture*, dans lesquels les jeunes sont moins assistés que dans les institutions et qui permettent une réconciliation du jeune avec lui-même. Se pose le problème du suivi et de la continuité dans la durée. Ce séjour peut avoir lieu préalablement à l'entrée dans une institution.

Un *travail de réseau*, dans un collège, à partir d'une série vidéo, « Grains de sable », sur des situations de très grande violence. Le réseau était constitué de personnels du collège, d'éducateurs spécialisés, de structures associatives, de psychologues, d'anthropologues, d'enseignants extérieurs, de parents. Des discussions, des débats ont été organisés entre enseignants puis avec les jeunes. Les adultes ont été obligés de se poser un certain nombre de questions. Cette action a été productrice de plus de calme au bout de trois ans.

La prise en charge de mineurs en détention. Un *Point Ecoute Jeunes*, à proximité, accueillait le public à des horaires fixes. Dans ce lieu, chaque espace était pensé. 80 personnes ont été reçues par 2 personnes, sans qu'il y ait eu le moindre problème. Il s'agissait de professionnels extérieurs qui n'avaient pas de comptes à rendre à la hiérarchie pénitentiaire. Des groupes de paroles ont été mis en CEMEA /Aurillac juin 2006 89

place. Les échanges avec les surveillants portaient sur « comment ça s'était passé » et pas sur « ce qui s'était dit ». Il y eut baisse de la violence.

Réseau Ados 15. Il s'agit, pour différents intervenants, auprès des jeunes en difficulté d'apprendre à se parler et à échanger sur leurs pratiques professionnelles. Ces rencontres ont lieu pendant le temps de travail et la parole y est libre. Le démarrage fut un travail de très longue haleine, où il ne fallait pas perdre le sens de l'action et la question était de savoir si les institutions continueraient à jouer le jeu. Une charte fut élaborée : *Charte Ados 15* avec pour objectifs : S'informer – Se former – Construire des outils - Evaluer.

Plus de 35 institutions ont signé cette charte. Une grille « référentiel ado » a été mise au point permettant de repérer les adolescents en difficulté sur les plans cognitifs, affectifs, sociaux...

Un protocole a été mis en place, pour échanger sur les cas individuels. Il s'agissait d'éviter de « se repasser la patate chaude » et de permettre aux uns et aux autres, par des échanges réels, d'augmenter son efficacité. La question du *secret* s'est posée. Si le secret est partagé, ce n'est plus un secret ! On ne parle pas d'un jeune et de sa famille sans qu'ils en soient avertis. La question déontologique est tout le temps présente. Le réseau ado pourra soumettre des propositions. Il est intégré dans le comité de pilotage des dispositifs relais.

Dans un quartier. Suite à l'assassinat d'un jeune pour non-respect d'un code de l'honneur, la police a incité à ce que le quartier se mobilise. Tous les acteurs se sont mis ensemble, sans se soucier du secret professionnel. Des informations de la police sur un jeune permettaient d'expliquer les comportements du frère dans le cadre scolaire.

Ces exemples montrent l'importance de la mise en cohérence entre les différents intervenants auprès des jeunes en difficulté. Mais qu'en est-il de la place du jeune en tant qu'acteur de sa construction ?

Il existe des groupes de parole d'adolescents. Il existe des démarches de co-élaboration des règles et de co-régulation des groupes. Cependant, on peut émettre des réserves sur la co-élaboration d'un règlement même s'il est souhaitable que des processus démocratiques puissent le faire évoluer. Il est

de la responsabilité des adultes de poser le cadre.

Quand des règles sont faites par les ados, elles sont souvent très dures, les sanctions sévères et inapplicables. Il vaut mieux responsabiliser les jeunes sur la conduite de projets, la menée d'actions.

La question qui reste principalement posée est la suivante :

Comment le professionnel peut-il prendre en compte et donner crédit à la place et à la parole du jeune en tant que principal acteur de sa construction ?

CEMEA /Aurillac juin 2006